

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Eric DIARD - Daniel GAGNON - Roland GIBERTI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 010-1209/16/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération - schéma multimodal des infrastructures routières

MET 16/2048/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Plan de Déplacements Urbains vise à doter le Territoire de Marseille Provence d'un Schéma multimodal d'infrastructures routières (SMIR).

Ainsi la stratégie fonctionnelle du schéma multimodal des infrastructures routières (SMIR) se base sur un réseau de Boulevards Urbains Multimodaux (BUM) à partir de la requalification de voies existantes et de la création de voies nouvelles, afin de répondre à des normes définies de qualité urbaine et de multimodalité et permettre le développement d'un réseau structurant de transports collectifs en site propre.

L'objectif du SMIR est d'aller vers une conception large de la voirie comme support de l'ensemble des modes de transport. Il devra permettre aux modes alternatifs de se développer de manière à réduire le

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

volume de trafic routier à l'échelle de l'aire métropolitaine, ce qui permettra d'améliorer la fluidité de la circulation automobile.

La période prévisionnelle de réalisation du SMIR : septembre 2016 – septembre 2017.

Une autorisation de programme relative à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains a été approuvée par l'assemblée du conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 18 juillet 2014 (DTM 004-320/14/CC) n° AP 2014/00015.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 149 935 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
DREAL Convention Spécifique	25 %	37 484 euros
Métropole Provence d'Aix-Marseille-	75 %	112 451 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 18 juillet 2014 DTM 004-320/14/CC du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole créant l'Autorisation de Programme n° 2014/00015 relative à l'opération Schéma Multimodal des Infrastructures Routières ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis favorable du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 14 décembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 23 Décembre 2016

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Schéma Multimodal des Infrastructures routières

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette correspondante sera constatée au Budget Annexe Transport de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, section d'investissement - Nature : 7473 Subvention Participation– Sous politique C210– Autorisation de Programme N° N°2014/00018.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS